Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 040-200048650-20261103-352026-DE

C.I.A.S.
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES
GRANDS LACS

Extrait du registre des délibérations

du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Grands Lacs

Séance du 29 octobre 2026

Date de convocation : 13 octobre 2026

Présents : Hélène LARREZET, Présidente
N. BERNARD, F. DOUSTE, C. DUBOIS, P. CASSAGNE, C. GARDON, J. FANARI, R. HOSTETTLER, S. LEBEAUPIN, JP LEBOUTEILLER, I. MORA, C. SEGAUT, JM. SUSO,

Absents excusés : M. JOIE, PM KHAN, J. GALVEZ
M. OLHEYER a donné pouvoir à C. GARDON

Secrétaire de séance : C. Bats

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal des Grands Lacs s'est réuni le 29 octobre 2026 en séance ordinaire à 18 heures, à la salle du Conseil municipal à Ychoux sous la présidence de Madame Hélène LARREZET.

Nombre d'administrateurs

En exercice :	17
Présents :	13
Votants :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention	0

Délibération rendue exécutoire le : 30/10/2026

La Présidente,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

La Présidente
Hélène LARREZET

C.I.A.S. Des Grands Lacs

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 040-200048650-20261103-352026-DE

N°35-2026-29/10/2026

Objet : Tarification du service d'assistance administrative auprès des particuliers employeurs

A compter du 01/01/2027 les prestations du service d'assistance administrative auprès des particuliers employeurs sont définis comme suit selon les prestations et le nombre d'heures déclarées en CESU.

Prestations		Tarification
Pack « aide au recrutement » Pack « fin de contrat »	De 1 à 60 heures mensuelles déclarées à la plateforme CESU	**Forfait 70 €**
	Plus de 60 heures mensuelles	**Forfait 150 €**
Pack « procédures diverses »		**Forfait 30 €**
Suivi mensuel	Selon nombre d'heures déclarées à la Plateforme CESU	**Frais de gestion 7,30 €/mois +1,15 € de l'heure déclarée**

Le Conseil d'administration décide

- D'adopter ces tarifs à compter du 1er janvier 2027.

Fait et délibéré le 29 octobre 2026

Pour copie conforme ce 30 octobre 2026

La Présidente
Hélène LARREZET

S.I.A.S. Des Grands Lacs